



CHAPITRE 1.3

Une évolution liée aux nouvelles pratiques des entreprises



Adecco Groupe France



Entretien avec Jean-François Connan, vice-président de la commission Education, Formation et Insertion du MEDEF et directeur Responsabilité et Innovation Sociale du Groupe Adecco

“ Il aura fallu vingt ans pour que les clauses sociales trouvent leur place et leur fonctionnement dans les marchés publics, que l’on reconnaisse que ce dispositif doit être compatible avec la logique économique des entreprises et avec la création de véritables trajectoires professionnelles pour les personnes. Faudra-t-il autant de temps pour que les clauses sociales dans les marchés privés se développent ? Alors que la montée du chômage de longue durée, les dégâts de l’exclusion deviennent un enjeu collectif reconnu de tous, pouvons-nous nous permettre une telle inertie ? Les choses pourraient aller beaucoup plus vite, car le terrain est désormais largement défriché.

Un exemple : celui de l’évolution de la position du MEDEF sur les clauses sociales dans les marchés publics. Le premier rapport portait essentiellement sur des questions juridiques et sur la mise en œuvre des articles du code des marchés publics.

Quelques années plus tard, en 2013, le deuxième rapport du MEDEF marque un tournant. Intitulé « *Pour un développement équilibré des clauses sociales au service de l’insertion durable et de l’économie* », il souligne que « (...) les entreprises, en tant que donneurs d’ordres ou en réponse à des appels d’offres, intègrent de plus en plus de critères de responsabilité sociétale (...) » et que « (...) l’intégration de clauses d’insertion sociale dans les marchés publics ou privés constitue un levier majeur de construction de la RSE (...) ». Il met en revanche en avant les difficultés rencontrées par les entreprises, en l’occurrence « (...) la gestion trop administrative (...) », pointe « (...) une efficacité relative en matière de trajectoire d’insertion